

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

**N° 18-DCM-DGS-085**

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 10 DECEMBRE** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2018

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION AVEC LA SOCIETE CELLNEX FRANCE SAS**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Josiane SICCARDI - Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT - Denis CHAMBI - Viviane TIAR – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH - Nicole ROUX – Lionel RIQUELME - Frédéric FIORE - Jennifer DELI - Yves PARENT – Olivier DURAND - François MEURIER

**POUVOIRS** : Patrick ROUAS à Jean-François PLANES - Nicole VACCA à Jennifer DELI – Christian GARNIER à Hervé STASSINOS - Magali VINCENT à Cécile GOMEZ - Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND - Emmanuelle NIGRELLI à Frédéric FIORE

**ABSENTS** : Céline PRATI-AIGUIER - Stéphane BELTRA

**SECRETAIRE de SEANCE** : Valérie AUBRY

=====

**Monsieur Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :**

Dans le cadre de l'amélioration et de l'extension de son réseau, BOUYGUES TELECOM via la société CELLNEX France SAS sollicite la commune pour l'implantation d'un pylône de radiotéléphonie sur le mât SUD/EST d'éclairage du stade ANTONI.

Il a donc été négocié un certain nombre de points avec la société CELLNEX France SAS :

- La VILLE donne en location à CELLNEX France des emplacements, situés dans les emprises du terrain sis Stade, Chemin Des Gravettes à LE PRADET (83220), références cadastrales section AE N° 9. Ces emplacements sont destinés à accueillir des installations de télécommunications composées des équipements techniques suivants :

• Un pylône de 25m environ supportant divers dispositifs d'émission-réception et faisceaux hertziens et sur lequel les éclairages communaux seront installés. Cette installation respectera les obligations sanitaires et les valeurs limites d'exposition telles qu'indiquées dans la plaquette jointe en annexe, conformément au décret 2002-775 du 3 mai 2002.

• Emplacement au sol de 12m2 environ accueillant des armoires techniques.

- En contrepartie de cette mise à disposition, la société CELLNEX France versera une redevance annuelle d'occupation de 10.000 €, augmentée de deux pour cent (2 %) par an.

- La durée de cette convention est fixée à 12 (douze) ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le bienfondé de cette convention et, le cas échéant, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette mise à disposition.

*Annexes :*

- *Fiche antennes-relais de téléphonie mobile*

- *Convention d'occupation privative du domaine public – complexe sportif la Bâtie*

- *Dossier bailleur*

**L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITE.**

24 voix POUR

7 voix CONTRE (Frédéric FIORE – Jennifer DELI - Yves PARENT - Olivier DURAND - Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI - François MEURIER)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**

